



Mesdames et Messieurs les Président(e)s  
des Fédérations de praticiens amateurs

Paris, le 10 NOV. 2017

Direction Générale  
de la Création Artistique

Sous-Direction de la  
diffusion artistique  
et des publics

Bureau des pratiques et de  
l'éducation artistiques  
et culturelles

Affaire suivie par  
Dominique SICOT

Référence

82, rue Saint-Honoré  
5033 PARIS cedex 01

Téléphone : 01 40 15 89 36

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le bilan 2017 du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs ainsi que le calendrier de la mise en œuvre du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et cultures des amateurs pour l'année 2018. Ils sont également disponibles sur le site du MC :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/thematiques/theatre-spectacles/dossiers/fonds-d-encouragement-aux-initiatives-artistiques-et-culturelles-des-amateurs>

Destiné à soutenir les initiatives de terrain prises par des groupes d'amateurs autonomes ou en voie d'autonomisation, les 92 projets soutenus en 2017, portés par 2 700 amateurs, ont été autant d'incitations à faire évoluer les pratiques, à s'essayer à de nouvelles disciplines, à de nouvelles écritures, de nouveaux répertoires, à se perfectionner, ou encore à aller voir ce que font les autres groupes.

Toutefois, certains aspects demeurent insatisfaisants, tel que la place des pratiques numériques ou de certaines esthétiques ou l'exclusion de certains profils d'amateurs.

Aussi, nous engageons dès cette année, un travail de refonte important des modalités du fonds, sur lequel vous serez régulièrement informés.

Néanmoins, en 2018 le fonds est reconduit avec un cahier des charges et des modalités de mise en œuvre inchangées :

- un volet spécifique destiné à la jeunesse,
- une transmission de tous les dossiers de candidature aux DRAC, quelle que soit leur provenance (fédérations, compagnies etc.) pour avis avant la commission nationale à laquelle des représentants des DRAC sont associés,

- une gestion déconcentrée des crédits destinés aux projets retenus.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer cet appel à projets auprès des acteurs territoriaux de votre réseau ou des associations adhérentes. **J'attire votre attention sur le fait qu'un groupe ne peut présenter qu'un seul projet et qu'un même projet ne peut être proposé à l'identique, deux années de suite. Par ailleurs, un groupe ayant déjà obtenu une aide dans le cadre du Fonds, deux années consécutives, ne sera pas prioritaire.**

Les candidatures doivent être renvoyées au plus tard le jeudi 1er mars 2018 à la DRAC concernée et au bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles de la DGCA qui est à votre disposition pour toute question. Les projets seront étudiés et sélectionnés par une commission nationale réunie par la DGCA au début du mois de juin.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Régine HATCHONDO  
Directrice générale de la création artistique

**PJ :**

- Un cahier des charges du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs en spectacle vivant et arts plastiques -Appel à projets 2018-
- Fiche de candidature (versions .pdf et .docx),
- Bilan 2017
-